

PÉRIMETRE D'APPLICATION : AREVA NP SAS JARRIE	INTITULÉ : RETOUR SUR REPOS ET RETOUR SUR CONGES	RÉFÉRENCE : Rémunération	DATE D'APPLICATION : 1^{er} juillet 2014
		REM - 012	
EMETTEUR : JJ.ROSPARS SIGNATURE : 	APPROBATION PROJET : SIGNATURE :	RÉVISION :	

Objet : **Retour sur repos et retour sur congés**

1. Retour sur repos

Bénéficiaires : les salariés en 5x8 et en 2x8 sur 7 jours

Les salariés en 5x8 et en 2x8 sur 7 jours appelés à revenir pendant leur repos bénéficieront au choix :

- soit du paiement de **8 heures supplémentaires à 200%** (taux horaire multiplié par 2) ;
- soit du paiement de **8 heures supplémentaires au taux horaire normal** et de l'attribution **d'un jour de congé payé supplémentaire** ;
- soit de l'attribution de **2 jours de congés payés supplémentaires**.

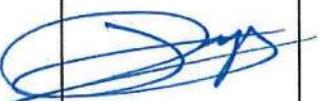
2. Retour sur congés

Bénéficiaires : ensemble des salariés de l'établissement

Lorsqu'un salarié est appelé à revenir lors d'un congé, la restitution du congé non pris peut se faire selon trois modalités, au choix du salarié :

- soit récupération du congé posé et paiement de **8 heures supplémentaires à 200%** (taux horaire multiplié par 2) ;
- soit récupération du congé posé, paiement de **8 heures supplémentaires au taux horaire normal** et attribution **d'un jour de congé payé supplémentaire** ;
- soit récupération du congé posé et attribution de **2 jours de congés payés supplémentaires**.

Cette disposition ne concerne que les retours au travail alors que les congés étaient entamés et n'est applicable qu'une fois par période de rappel.

PÉRIMETRE D'APPLICATION : AREVA NP SAS JARRIE	INTITULÉ : RETOUR SUR REPOS ET RETOUR SUR CONGES	RÉFÉRENCE : Rémunération	DATE D'APPLICATION : 1^{er} juillet 2014
		REM - 012	
EMETTEUR : JJ.ROSPARS SIGNATURE : 	APPROBATION PROJET : SIGNATURE :	RÉVISION :	

Les retours sur RTT ou jours de bonification seront traités comme des retours sur CP à condition que la demande d'absence composée en tout ou partie de RTT ait été faite au moins 3 semaines à l'avance pour une durée d'au moins 5 jours.

La présente note se substitue aux notes et usages en vigueur ayant le même objet préalablement à la fusion au sein de l'établissement et/ou de la société CEZUS SA.